



Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux Arts

TEMPS DE TRAVAIL RECU SOCIAL HISTORIQUE ?

1547 heures >> C'est actuellement le nombre d'heures annuelles effectuées par les agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Ce décompte est basé sur 35H semaine, 221 jours de travail, 33 jours de congés et 8 jours fériés.

1607 heures >> C'est le nombre d'heures annuelles fixé par la loi. Ce chiffre référence pour l'ensemble de la fonction publique est théorique au regard des réalités de chaque administration. C'est un carcan dogmatique imposé par Macron et son gouvernement. Ce décompte est basé sur 35H semaine, 229 jours de travail, 25 jours de congés et 8 jours fériés.

La loi de transformation de la Fonction Publique demande aux collectivités d'ouvrir des négociations pour la mise en place de ce décompte au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Un retour en arrière sans précédent dans notre histoire sociale.

La mise en place des 35H dans nos collectivités date de 2000, suite à une forte mobilisation des agents, avant l'adoption des lois Aubry. Un accord, signé par tous les syndicats, fixait la ligne générale, à savoir les 35H semaine et 1540H annuelles, avec une déclinaison direction par direction. (Horaires de travail- Créations de postes...)

- Tout cela serait aujourd'hui remis en cause ?
- Mme la Maire-Présidente et sa majorité, peuvent-elles accepter une telle régression sociale ?
- Est-ce de cette façon qu'elles envisagent les jours d'après ?

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, UNE NÉCESSITÉ !

Une nécessité **pour l'emploi** : à l'image du passage au 35H qui a permis de créer des emplois, réduire le temps de travail à 32H permettrait la création de 800 postes. A l'inverse, le passage à 1607H supprimerait l'équivalent de 300 postes.

Une nécessité **pour la qualité de vie au travail** : travailler moins, c'est moins de fatigue, moins de stress, plus de temps libre pour la famille, les loisirs et son épanouissement personnel.

Une nécessité **pour la planète** : travailler moins, c'est moins de déplacement, moins d'énergie fossile dépensée, moins d'émission polluante ... Rappelons nous que la Commission Consultative pour le Climat avait fait la proposition de réduire le temps de travail à 28H . En donnant la priorité au temps libre sur le productivisme et le consumérisme, la réduction du temps de travail est la condition d'émergence de nouveaux modes de consommation et de vie.



LA CGT REVENDIQUE

- Un moratoire, car la situation sanitaire actuelle ne permet pas de négocier dans de bonnes conditions. De plus, il n'y a pas d'urgence.
- Le maintien des 1547H
- A terme, l'ouverture de négociations sur les 32H pour faire face à la situation actuelle de l'emploi en France et dans notre région.

LA CGT DANS L'ACTION

- Nous avons adressé un courrier à la Maire-Présidente en copie aux groupes politiques des majorités de la municipalité et de la communauté.
- Nous avons été à l'initiative d'une rencontre le 23 novembre dernier avec les autres organisations syndicales qui en 2019 s'étaient toutes prononcées contre l'adoption de la loi de la transformation de la fonction publique, en vue d'adopter une position commune.

**POUR ALLER DANS LE SENS DU PROGRÈS SOCIAL
SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA CARTE PÉTITION !**